

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2026

Publiée le 17 avril 2026

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	APPROUVÉE / REJETÉE
DEL-12-2026	Présentation des résultats de la comptabilité analytique 2025	Approuvée
DEL-13-2026	Approbation du compte de gestion 2025	Approuvée
DEL-14-2026	Approbation du compte administratif 2025	Approuvée
DEL-15-2026	Affectation des résultats de l'exercice 2025	Approuvée
DEL-16-2026	Participation à verser par le CNAS au titre des frais de fonctionnement de la délégation départementale pour 2026	Approuvée
DEL-17-2026	Attribution d'une subvention à l'Association Nationale des directeurs et directeurs adjoints des Centres de gestion pour l'année 2026	Approuvée
DEL-18-2026	Adhésion volontaire à l'association des Maires et des élus locaux du Tarn	Approuvée
DEL-19-2026	Mise à jour du tableau des effectifs : création des postes pour faire face aux besoins occasionnels et mesures diverses	Approuvée
DEL-20-2026	Approbation du budget primitif 2026	Approuvée

Délibération du Conseil d'Administration n°12/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Présentation des résultats de la comptabilité analytique 2025.

Monsieur ROCACHÉ, Vice-Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU l'adhésion du Centre de Gestion du Tarn aux applications numériques du GIP informatique et notamment à son logiciel de comptabilité analytique,

VU l'intérêt pour le Centre de Gestion du Tarn de s'appuyer sur une comptabilité analytique de ses comptes permettant de calculer les coûts de revient des missions exercées et de se doter ainsi d'un outil de pilotage financier fiable,

CONSIDÉRANT les comptes budgétaires 2025,

ENTENDU le Vice-Président dans sa présentation de la comptabilité analytique 2025

Le Conseil d'Administration prend acte,

ARTICLE 1 : des résultats de la comptabilité analytique 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°13/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Approbation du compte de gestion 2025.

Monsieur ROCACHÉ, Vice-Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU les dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales disposant que, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, la décision modificative n°1, la décision n°1/2025 de virements entre chapitres, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°14/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heure, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Approbation du compte administratif 2025.

Monsieur ROCACHÉ, Vice-Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12 et suivants relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU la délibération n°12-2025 du 09 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025,

VU la délibération n°50-2025 du 1^{er} décembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1,

VU la décision DC-01-2025 portant virement de crédits n°1,

Après avoir adopté le compte de gestion de l'exercice 2025 présenté par le Comptable public,

Sous la présidence de Monsieur Gilbert VERNHES, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2025 qui se traduit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2025 Exprimé en € TTC	SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2025 Exprimé en € TTC
011 - Charges à caractère général		947 985,26	16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00
012 - Charges de personnel		2 567 652,86	20 - Immobilisations incorporelles		17 675,00
65 - Autres charges de gestion courante		90 301,87	21 - Immobilisations corporelles		35 135,82
66 - Frais financiers		0	23 - Immobilisations en cours		1 184 232,62
67 - Charges exceptionnelles		40 033,92	041-intégration des avances (ordre)		107 476,08
68 - Dotations aux amortissements		21 377,85	Total dépenses d'investissement		1 344 519,52
023 - Virement à la section d'investissement		0			
Total dépenses de fonctionnement		3 667 351,76	10 - Dotations, fonds divers et réserves		17 706,34
			1068-Exc. De fonct capitalisé		832 799,62
013 - Atténuations de charges		36 968,21	16- Emprunt		800 000,00
70 - Cotisations et recettes prestations		4 038 314,52	28 - Amortissements		21 377,85
74 - Dotations et participations		102 146,66	041-intégration des avances (ordre)		107 476,08
75 - Autres produits de gestion courante		8 739,87			1 779 359,89
77 - Produits exceptionnels		4 928,61	Solde d'exécution		434 840,37
78 - Reprise sur amortissement			Solde d'exécution antérieur reporté		-123 696,11
Total recettes de fonctionnement		4 191 097,87	Solde d'exécution consolidé		311 144,26
Résultat de l'exercice		523 746,11	Restes à réaliser 2025 en dépenses		239 987,29

Résultat antérieur reporté 1 191 801,96

Résultat consolidé 1 715 548,07

CONSIDERANT que Monsieur Sylvian CALS, Président, a normalement administré au cours de l'exercice 2025 les finances du Centre de gestion en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'arrêter le compte administratif 2025 selon le détail exposé ci-dessus.

ARTICLE 2 : De constater la stricte concordance entre le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 établi par le comptable des finances publiques.

ARTICLE 3 : De constater le résultat de l'exercice selon le détail ci-après :

- Solde d'exécution positif de la section d'investissement : 434 840,37 €
- Restes à réaliser en dépenses 239 987,29 €
- Résultat de fonctionnement 523 746,11 €

ARTICLE 4 : D'arrêter le compte administratif 2025 selon le détail exposé ci-dessus.

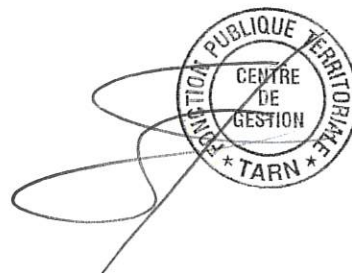
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°15/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025.

Monsieur ROCACHÉ, Vice-Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2025 (A)	434 840,37 €
Solde des reports de l'exercice 2025 (B)	- 239 987.29 €
Résultat reporté à la clôture de l'exercice précédent (C)	- 123 696.11 €
Résultat reporté de clôture de l'exercice 2025 (D=A+C)	+311 144,26 €

Le résultat reporté positif de 311 144,26 € (D) vient couvrir le solde négatif des reports 2025 (B). Il ne sera pas nécessaire de venir affecter le résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir les reports.

Le résultat sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne « résultat d'investissement reporté » au compte 001 pour + 311 144,26€.

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025	523 746.11 €
Résultat reporté à la clôture de l'exercice précédent	2 024 601.58 €
Part affecté à l'investissement en 2025 (cpt 1068)	832 799.62 €
Résultat reporté de clôture de l'exercice 2025	1 715 548.07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : de ne pas affecter de résultat à la section d'investissement au compte 1068.

ARTICLE 2 : De reporter le résultat de clôture positif en section de fonctionnement au compte 002 soit + 1 715 548.07 €.

ARTICLE 3 : De reporter le résultat de clôture positif en section d'investissement au compte 001 soit + 311 144,26 €.

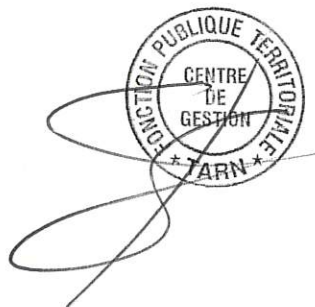
ARTICLE 4 : Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°16/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Participation à verser par le CNAS au titre des frais de fonctionnement de la délégation départementale pour 2026.

Monsieur CALS, Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

CONSIDÉRANT que depuis 1992, le Centre de gestion héberge la délégation départementale du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités locales et met à sa disposition, non seulement ses locaux, mais aussi ses moyens matériels et humains.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité avec 14 voix « pour », un conseiller s'abstient de voter,

ARTICLE 1 : de fixer à 2 200 € la participation à verser par la délégation départementale du CNAS au Centre de gestion pour ses frais de fonctionnement au titre de l'année 2026.

ARTICLE 2 : de fixer le nombre maximum de jours de mise à disposition du secrétaire à 9 jours pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer sur cette base la convention correspondante.

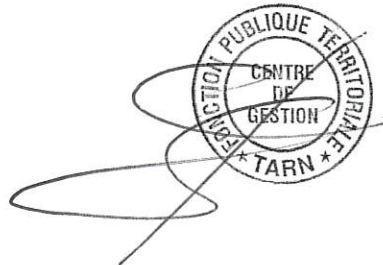
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°17/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Nationale des directeurs et directeurs Adjoints des centres de gestion pour l'année 2026.

Monsieur CALS, Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU que depuis 1988, l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) rassemble près de la totalité des personnels dirigeants des Centres de gestion. Elle mène un travail essentiellement technique auprès de la Fédération Nationale des Centres de Gestion,

Son activité consiste en :

- L'organisation de journées d'information sur des sujets techniques au profit des cadres de direction et des responsables de services de l'ensemble des CDG,
- L'organisation de journées de formation au profit des personnels des CDG,
- La mise à disposition d'informations sur son site internet, la réalisation et la mutualisation d'études,
- D'une manière générale, un appui technique dans tous les champs couverts par les CDG,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion du Tarn est impliqué dans les travaux de cette association,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 700 € au titre de l'année 2026 à l'ANDCDG.

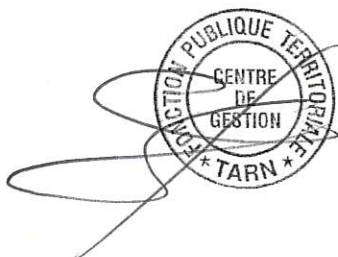
ARTICLE 2 : les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16.04.2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°18/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Adhésion volontaire à l'association des Maires et des élus locaux du Tarn.

Monsieur CALS, Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU les statuts de l'association des Maires et des élus locaux du Tarn actée en assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2022,

VU la possibilité pour les établissements publics administratifs d'adhérer à l'association en tant que membre associé sans voix délibérative sous réserve du versement d'une cotisation forfaitaire,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'administration du Centre de gestion du Tarn de pouvoir pérenniser et matérialiser son partenariat avec l'association des Maires et des élus locaux du Tarn.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'adhérer de façon volontaire à l'association des Maires et des élus locaux du Tarn.

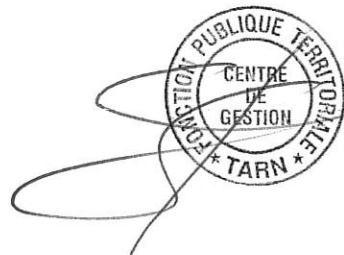
ARTICLE 2 : cette adhésion prendra la forme d'un soutien financier pour l'année 2026 d'un montant de 750 €. Le montant susvisé est inscrit au Budget Primitif 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°19/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs : création des postes pour faire face aux besoins occasionnels et mesures diverses.

Monsieur CALS, Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique notamment l'article L332-2,

CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT la volonté du CDG81 de mettre en adéquation les postes occupés et les grades correspondants,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la création de postes pour assurer le bon fonctionnement des services ainsi que la mise en œuvre des orientations de mandat,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux créations de poste correspondante en vue de nommer les agents concernés et de supprimer les postes qui ne seront plus pourvus,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : de créer pour l'année 2026, des postes pour faire face aux besoins qui n'ont pas pu être anticipés et modifier le tableau des effectifs en créant des postes non permanents à temps complet, soit :

- 3 postes d'adjoint administratif de catégorie C
- 3 postes de rédacteur de catégorie B

ARTICLE 2 : de créer le même volume de poste que pour l'année 2025 soit 49 postes afin de pourvoir aux besoins du service intérimaire, soit :

- 2 postes de catégorie A
- 11 postes de catégorie B
- 36 postes de catégorie C

ARTICLE 3 : de modifier le tableau des effectifs ci-joint en annexe en conséquence.

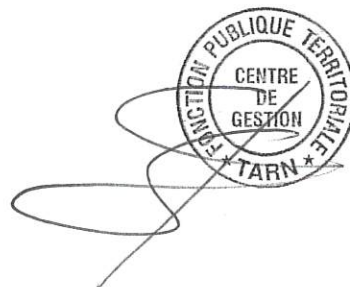
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

le 16 Avril 2026
et publication du 16/04/26

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**



Délibération du Conseil d'Administration n°20/2026

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à neuf heures, le Conseil d'administration régulièrement convoqué en date du 30 mars deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Albi sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, Jean-Paul ROCACHE, Gilbert VERNHES, François BONO, André CABROL, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Jean-Pierre LEFLOCH, Nicolas GERAUD et Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE et Catherine RABOU, Corinne DELPAS et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Monsieur David DONNEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS

Madame Michelle LAVIT a donné pouvoir à Monsieur Philippe HEIM

Étaient excusés : Messieurs Philippe BANCAL, François VERGNES, Pascal HEBRAD, Sylvain FERNANDEZ, Laurent DESHAYES et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Véronique OURLIAC, Marjorie DAYDE, Sandrine SANDRAL et Sylvie BIBAL-DIOGO.

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 15 voix.

Objet : Approbation du budget primitif 2026.

Monsieur ROCACHÉ, Vice-Président, expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35,

VU l'instruction comptable M57,

Accusé de réception en préfecture
081-288109036-20260416-DEL-20-2026-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

VU la délibération 02/2025 en date du 18 février 2026 concernant le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil d'administration 18 février 2026,

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder au vote du budget primitif par chapitre, selon le détail présenté ci-dessous,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : d'adopter, par chapitres, le Budget Primitif pour l'année 2026, selon le détail ci-après :

VOTE PAR CHAPITRE	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT	en €TTC
011 - Charges à caractère général	1 094 815,85
011 - Compte 6188 autres frais divers	1 702 779,15
012 - Charges de personnel	2 913 294,00
023 - Virement à la section d'investissement	6 456,00
042 - Opérations d'ordre	35 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	122 900,00
66 - Frais financiers	18 000,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00
68 - Dotations aux provisions	
Total dépenses de fonctionnement	5 898 245,00
013 - Atténuations de charges	35 620,93
70 - Produits de services, ventes diverses	4 045 009,00
74 - Dotations et Participations	102 067,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00
Résultat antérieur reporté	1 715 548,07
Total recettes de fonctionnement	5 898 245,00

VOTE PAR CHAPITRE	BP 2026
SECTION D'INVESTISSEMENT	en € TTC
001 - Solde d'exécution négatif reporté	0,00
041 - Opérations patrimoniales	30 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	48 600,00
21 - Immobilisations corporelles	57 320,71
23 - travaux en cours	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	32 000,00
Restes à réaliser 2025	239 987,29
Total dépenses d'investissement	417 908,00

021 - Virement de la section de fonctionnement	6 456,00
040 - Opérations d'ordre(amortissements)	35 000,00
041 - Opérations Patrimoniales	30 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 307,74
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00
16 - Emprunt	0,00
Solde antérieur reporté	311 144,26
Total recettes d'investissement	417 908,00

ARTICLE 2 : Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
le 16 Avril 2026
et publication du 16.04.2026

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Sylvian Cals**

